REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville du GOSIER

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Arrêté n°2023 - 133

Portant réouverture de l'aire de jeux installé au parc du Calvaire à Montauban

Le vendredi 10 février 2023

Le Maire de la Commune du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2131-1, L. 2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu le code pénal, notamment son article R.610-5 ;

Vu l'arrêté n°2022 - 2030 Portant fermeture temporaire de l'aire de jeux installé au parc du Calvaire à Montauban, à compter du jeudi 1er septembre 2022 jusqu'à nouvel ordre ;

Considérant l'achèvement des travaux de l'aire de jeux installée au parc du Calvaire ;

Considérant que les opérations de réception des travaux de l'aire de jeux installée au parc du Calvaire auront lieu le vendredi 10 février 2023 à 11h ;

Considérant dès lors que la réouverture de l'aire de jeux peut se dérouler en toute sécurité ;

Considérant qu'il incombe à L'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 - L'aire de jeux installée au parc du Calvaire à Montauban est rouverte au public à compter du vendredi 10 février 2023 à partir de 12h.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché à la Mairie du Gosier, dans les espaces prévus à cet effet.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise, à :

- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale ;
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale.

A Gosier, 09 FEV. 2023

Le Maire

VILLE DU GOSIER RÉPUBLIQUE FRANÇAISE GUADELOUPE

Cédric CORNET